

Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire - Dispositif SOL - Attribution d'une subvention

Mme l'Adjointe HINCELIN, Rapporteur :

Pourquoi le SOL à Besançon ?

La Ville de Besançon est terre d'humanisme, d'échanges et de solidarité. Elle a une forte tradition d'innovation sociale, une forte identité territoriale (d'où l'intérêt d'une monnaie locale), un environnement naturel riche et préservé et une politique ambitieuse en faveur du développement durable et de l'économie sociale et solidaire. Besançon a été et demeure toujours à l'initiative de modèles sociaux novateurs.

Le SOL :

- est un outil pour la politique sociale de la Ville de Besançon ;
- permet de promouvoir une démarche de consommation «utile socialement et écologiquement» ;
- est un facteur de développement humain et social dans les quartiers ;
- sensibilise et fédère les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire ;
- encourage et reconnaît l'engagement bénévole citoyen.

I - Description

Concrètement SOL se présente sous la forme d'une carte à puce personnalisée, créée et gérée par le groupe coopératif Chèque Déjeuner. C'est une carte commune aux entreprises et organismes sensibles aux valeurs de l'économie sociale et solidaire et du développement durable. Les possesseurs de cette carte (les solistes) peuvent ainsi acquérir des sols et les utiliser sur l'ensemble du réseau ainsi constitué, grâce à des terminaux de types bancaires ou par internet.

Trois composantes caractérisent le SOL (correspondant à trois circuits d'échanges) :

- Le **SOL coopération** fonctionne comme une carte de fidélité «multi-enseignes» pour les structures qui commercialisent des produits ou des services dans le souci commun d'apporter une «plus-value sociale et environnementale». Des points sol (1 euro = dix sols) sont attribués au consommateur, qui les utilise dans le réseau de ces structures agréées.

Les structures sont agréées par l'association SOL Franche-Comté quand elles respectent les critères sociaux et environnementaux fixés dans la charte. Il s'agit d'associations, de coopératives, de mutuelles, de commerces de proximité, d'entreprises locales, de structures d'insertion par l'activité économique, etc.

Exemples : le commerce équitable, les circuits courts, les services à la personne, les services de proximité, l'éco-construction, les énergies renouvelables, les services partagés (ex : voitures partagées), etc.

La monnaie SOL est une monnaie dite «fondante». Les crédits SOL non utilisés par les solistes (les personnes physiques détentrices de la carte SOL) nourrissent un fonds de solidarité pour des projets écologiques et solidaires.

- Le **SOL affecté** (10 SOL affecté = 1 euro) est un outil au service de l'action sociale (à l'image des chèques déjeuners) et du développement durable. Il constitue pour la collectivité, le CCAS, les mutuelles, les comités d'entreprises, un outil d'aide sociale destiné plus précisément aux populations économiquement fragiles. Il s'agit de leur attribuer des cartes SOL leur permettant de payer en partie ou en totalité l'accès à un certain nombre de services.

Exemples : loisirs, culture, transport, aide alimentaire, aide à l'énergie alternative...

- Le **SOL engagement** s'applique aux échanges de temps non monétarisés. Il vise à valoriser et à développer l'action bénévole, citoyenne et solidaire. En ce sens, il rejoint l'initiative des Systèmes d'Echanges Locaux (SEL).

Le citoyen qui s'engage dans une action bénévole se voit attribuer des points «SOL engagement» (une heure = 60 sols engagement), qui lui permettent d'accéder à des services proposés par d'autres structures membres du réseau SOL engagement.

II - L'organisation nationale et régionale du SOL

Sol est un projet soutenu par le programme européen «Equal» initié au niveau national par la Coopérative Chèque Déjeuner et soutenu par de grands opérateurs de l'économie sociale et solidaire. Sol s'expérimente actuellement dans 7 régions françaises : Alsace, Aquitaine, Bretagne, Ile de France, Midi-Pyrénées, Nord - Pas-de-Calais et Rhône-Alpes.

L'association nationale SOL a pour objectif de mettre en œuvre la monnaie sol sur l'ensemble du territoire français. Elle a pour cela construit un dispositif technique élaboré, qu'elle met à disposition des acteurs régionaux intéressés par la démarche. Son fonctionnement s'appuie sur une charte actuellement validée par l'ensemble des organismes fondateurs.

L'association SOL Franche-Comté a été constituée le 7 mai 2009 à Besançon. Elle développe Sol sur l'ensemble du territoire franc-comtois. De façon concomitante, elle s'emploie à distribuer en masse les cartes Sol aux futurs solistes mais aussi à construire le réseau des prestataires dans lequel s'échangera Sol. Un catalogue sera rédigé et continuellement mis à jour. Désormais l'organisation nationale reconnaît les «fédérations d'associations locales et régionales». Aussi depuis janvier 2010, l'association Sol Franche-Comté est donc officiellement légitime à développer le SOL sur le territoire. Ses travaux porteront désormais à la fois sur la promotion de la monnaie SOL mais aussi sur la construction du dispositif.

III - Aspects financiers

La Ville de Besançon est donc invitée à s'associer à la mise en œuvre du projet SOL pour poursuivre l'expérimentation. Il lui est demandé de confirmer son engagement par un appui financier au niveau local par l'octroi d'une subvention de 8 000 € à l'association Sol Franche-Comté.

En cas d'accord, cette somme de 8 000 € sera prélevée au chapitre 65.90/6574.9007 CS 10067.

Proposition

Le Conseil est appelé à délibérer sur l'attribution d'une subvention de 8 000 € pour 2010 à l'Association Sol Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur l'attribution de cette subvention.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2010.